

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2017

Présents: Annie BOULAIN ; Danièle CASTERA, Alain CHASSEUR ; Danielle DEGOS ; Thierry GUILLOT, Eric LABASTE ; Jean-Pierre LAUDINET ; Roger Larrodé ; Patrice LAULOM ; Thomas PEYRES ; Josette PREUILHO; Pierre VENDRIOS

Excusés : Nathalie MARIMPOUY, Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT

Pouvoirs : Christelle POUYANNÉ à Danielle CASTERA, Sophie ROBERT à Roger Larrodé

Secrétaire de séance : Thomas PEYRES

1/ Point sur le marché de Maîtrise d'œuvre Eglise

Dans le cadre du projet de rénovation de l'intérieur de l'église St Barthélémy, un avis d'appel public à la concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé. Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 3 août 2017, la candidature de Madame JOLY Isabelle a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Madame JOLY Isabelle pour un montant de 24 225. 00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

2/ Avancement du dossier : bâtiment CUMA

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement du projet de construction d'un bâtiment agricole photovoltaïque par la CUMA. Monsieur COURREAUD de l'agence ENGIE a demandé des pièces complémentaires notamment concernant l'usage d'une servitude souterraine pour le passage d'une canalisation sur la parcelle AX 289 appartenant à Monsieur Gagliano.

3/ Remplacement du tracteur tondeuse

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de remplacer le tracteur KUBOTA BX 2350.

Une consultation a été lancée auprès de trois concessionnaires avec proposition de reprise de l'ancien tracteur.

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de GASSUAN à Tarnos pour :

- Un tracteur KUBOTA BX 2350 D pour un montant de 8856. 00 € TTC reprise comprise.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'achat du nouveau TRACTEUR KUBOTA BX 2350 D pour un montant de 8856.00 € TTC avec reprise de l'ancien matériel comprise.

4/ Bilan opération « Village propre »

Succès de l'opération « village propre » qui s'est déroulée le 22 juillet dernier. Une quarantaine de bénévoles ont participé. Opération réussie et à renouveler.

5/Point sur l'organisation du Marché Nocturne et des fêtes locales

Le Rendez-vous est fixé à 18h pour la mise en place du marché nocturne le jeudi 10 août.

6/ Loyer Supérette

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 3 mars 2015 qui fixe la mise en place progressive du loyer de la supérette.

Compte tenu du contexte économique difficile, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le montant du loyer de la supérette au 1^{er} juillet 2017 et de le maintenir à 300 € HT jusqu'au 30 juin 2018.

LE CONSEIL MUNIICPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter le montant du loyer au 1^{er} juillet 2017.

DECIDE de maintenir le montant du loyer à 300 € HT jusqu'au 30 juin 2018.

7/ Rentrée scolaire 2017

Effectifs rentrée 2017 :

111 dont 11 TPS. Une ouverture de classe pourrait être envisagée après comptage à la rentrée.

Installation d'un visiophone au portail de l'école :

Compte tenu des contraintes liées à la mise en place du plan Vigipirate, Les services de la Communauté de Communes ont étudié un système de sécurisation avec visiophone au portail d'entrée.

Le montant des travaux s'élève à 3500 € : la commune de St Lon participera au financement de cette opération à hauteur de 50% du coût des travaux.

Approuvé à l'unanimité

8/ Questions et informations diverses

Bornes de recharges électriques

Le SYDEC procédera à l'implantation des bornes sur le parking de la supérette fin août/début septembre.